

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2008-04-5bis

Date de Convocation :
26 mars 2008

Nombre de délégués : 30
Présents : 29
Absents : 1
Votants : 29

**Objet : Indemnités
électives**

L'an **deux mil huit**, le 14 avril 2008 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

Etaient présents :

E. Gambuto ; C. Matelet ; J. Chevalier ; D. Couvreur ; M. Chassard ; C. Renaux ; J-L. Hudebine ; J-C Goyer ; F. Marchais ; B. Guibaul ; C. Deseyne ; B. Loquet ; M. Gerbeaux ; C. de Vimal ; P. Leromain ; J-L Aubé ; C. Leroux ; C. Lamy ; E. Lefèbvre ; A. Lebarbier ; D. Chéron ; G. Fournier ; B. Perrot ; Y. Relier ; J-F Clerc ; G. Bolac ; P. Mouchard ; P. Dumas ; F. Thierry ; M. Lethuillier

Etaient absents excusés : P. Lorvellec

Etaient absents non suppléés : N. Proust

Pouvoirs : Néant

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12, R 5214-1 et R5332-1

Vu la Circulaire ministérielle du 9 février 2007 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux

Considérant la nécessité d'indemniser les élus de la Communauté de Communes pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

décide d'attribuer les indemnités suivantes

Strate démographique	Fonction	Taux maximal autorisé %	Montant maximal de l'indemnité brute €	Taux voté	Montant brut attribué €
10 000 à 19 999	Président	48.75	1 814.79	9.675	360.17
	Vice Présidents	20.63	767.98	3.870	144.07

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :